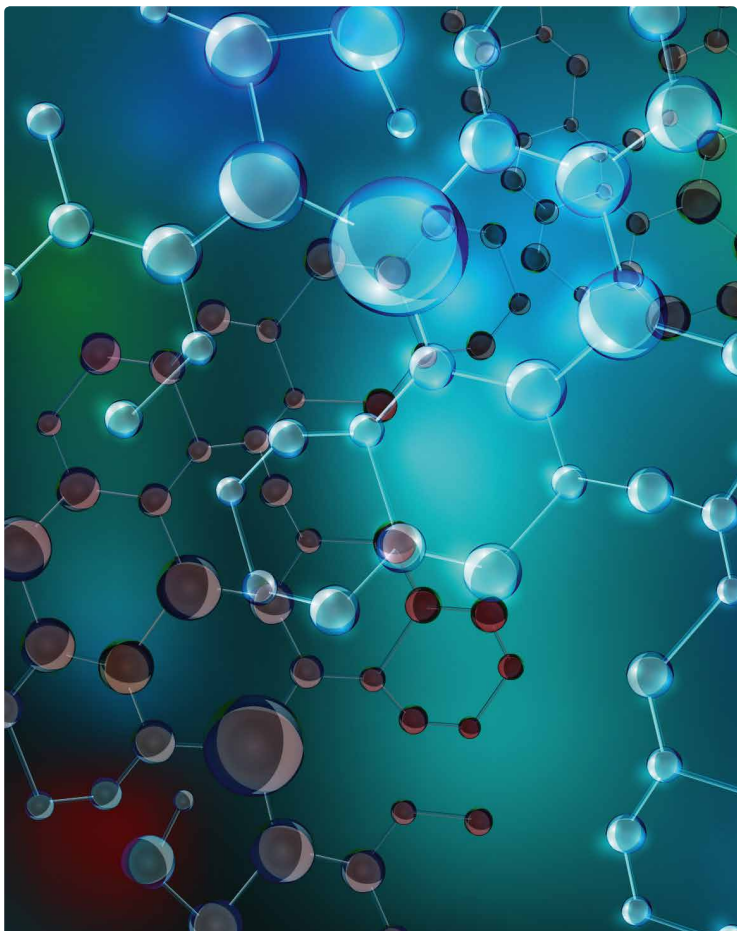




Solution de la branche volontaire pour le SF₆



Gestion responsable du SF₆

La solution de la branche volontaire a pour objectif de limiter le mieux possible les émissions de SF₆ dans la branche MEM et dans la production d'électricité. Elle est coordonnée par Swissmem et soutenue par les entreprises engagées.

Les déclarations d'engagement volontaires pour l'utilisation du SF₆ sont reconnues par l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) au sens de l'art. 41a de la loi sur la protection de l'environnement (LPE).

La solution de la branche représente une mesure volontaire performante sans bureaucratie en faveur de la protection du climat qui sert de modèle dans le monde entier.

Grâce à l'implication des acteurs principaux, la solution de la branche SF₆ a par le passé permis de sensibiliser les entreprises quant à l'utilisation du SF₆. L'échange d'expériences a permis dans de nombreux cas d'améliorer les procédés de production et l'exploitation des installations.





Le SF₆ est un gaz à effet de serre très puissant dont l'utilisation est en principe interdite. Le règlement prévoit des exceptions d'utilisation dans des applications où il n'est pas possible de remplacer ce gaz par d'autres substances ou si des installations comprenant du SF₆ présentent des avantages évidents par rapport aux installations exemptes de SF₆.

Propriétés du SF₆

- Comparé au CO₂, le SF₆ a un facteur d'effet de serre 24 300 fois plus élevé.
- Sa longévité dans l'atmosphère est de 3200 ans.
- Aucun potentiel écotoxique n'est connu.
- Il ne provoque aucune altération de la couche d'ozone.
- Son potentiel d'inflammation est minime.

But de la solution de la branche

Des exceptions pour certaines utilisations sont prévues pour les installations électriques haute tension et pour les accélérateurs de particules. Depuis 2026, la solution de la branche SF₆ a pour objectif de limiter à 0.9 tonne par an le total des émissions de SF₆ occasionnées par la fabrication et l'exploitation d'installations haute tension et moyenne tension en Suisse et à 0.25 tonnes par an celles de l'exploitation d'accélérateurs de particules industriels.

Les entreprises participantes s'engagent à utiliser avec soin le SF₆ et à fournir chaque année à Swissmem des données relatives à leur utilisation de SF₆ et aux émissions correspondantes. En contrepartie, elles sont libérées de l'obligation directe d'informer l'OFEN édictée par la loi dans l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexes 1.5 et 2.19).



Appareils et installations de commutation électriques

Caractéristiques de la technologie du SF₆ du point de vue de l'écologie et de la sécurité



Appareils et installations de taille réduite

- Jusqu'à 90 pour cent d'économie de place et de matériel
- Possibilité d'installer sur des sites proches des consommateurs dans les régions urbaines et industrielles
- Urbanisme attrayant et esthétique grâce à l'intégration dans des immeubles
- Possibilité d'alimenter des régions industrielles et des zones urbaines à forte demande en électricité
- Pollution sonore minime

Systèmes simples pour l'alimentation en électricité

- Consommation minime des ressources
- Indépendance face au climat extérieur

Taux de dérangement et probabilité de défaillance minimes

- Haute protection des personnages grâce à un blindage métallique intégral
- Frais de maintenance minimes grâce à l'immunité climatique et à une constante d'isolation pratiquement inaltérable
- Fiabilité d'approvisionnement très élevée

Longévité des installations élevée

- Ménagement des ressources en matières premières et en énergie
- Elimination simple



Approvisionnement en électricité avec faibles pertes dans le système d'approvisionnement

- Degré de liberté élevé dans le choix de l'emplacement des installations
- Moins d'émissions dues au transfert d'énergie
- Ménagement des ressources d'énergie primaires

Déclaration d'engagement relative au SF₆, mise à jour le 13 Juillet 2026



he



Accélérateur de particules

Caractéristiques de la technologie du SF₆ du point de vue de l'écologie et de la sécurité



Systèmes techniques simples

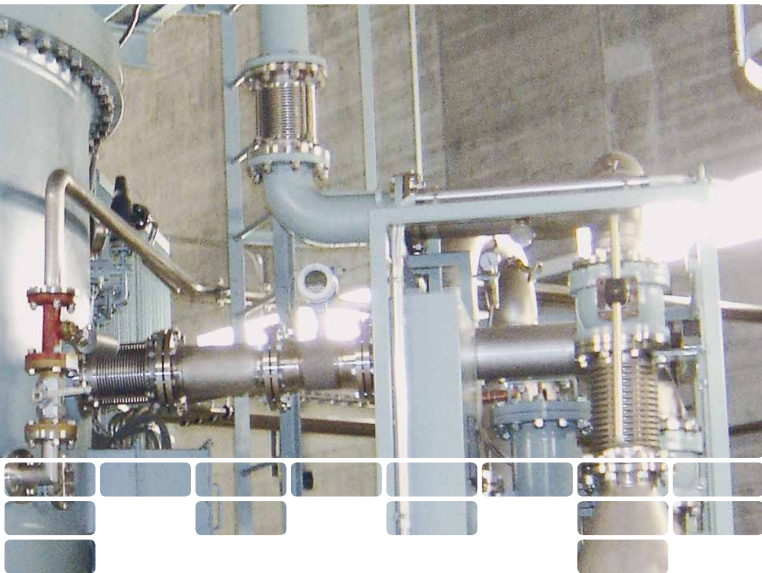
- Consommation minime des ressources
- Indépendance envers le climat extérieur

Grande fiabilité technique, probabilité de défaillance minime

- Haute protection des personnes grâce à un blindage métallique intégral

Longévité des installations élevée

- Ménagement des ressources en matières premières et en énergie
- Elimination simple



Déclaration d'engagement relative au SF₆, mise à jour le 13 Juillet 2026

c•met

HUBER+SUHNER

Studer
Cables

SIEMENS
Healthineers



SOLVAY
asking more from chemistry®

SWISSMEM

**Vous trouverez sur www.swissmem.ch/SF6-FR la
déclaration d'engagement volontaire pour:**

- Appareils et installations de commutation électriques
- Accélérateurs de particules

**Si votre entreprise désire adhérer à la solution de la
branche SF₆, veuillez prendre contact avec:**

Dr. Christine Roth
Cheffe du secteur Environnement
Swissmem

Téléphone +41 44 384 48 07
c.roth@swissmem.ch, www.swissmem.ch

Christina Tzanetopoulou
Experte senior en technologie des réseaux/
gestion des réseaux
Association des entreprises électriques suisses (AES)

Téléphone +41 62 825 25 67
christina.tzanetopoulou@strom.ch, www.strom.ch



Swissmem

Pfingstweidstrasse 102, case postale
8037 Zurich

Téléphone +41 44 384 41 11
info@swissmem.ch
www.swissmem.ch

